

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130516-2013\_B201-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2013  
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MAI 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B201**

**OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité**

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynler - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

**Excusé(s) :**

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_5\_03**

**BUREAU DU 16 MAI 2013**

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

**Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat**

**Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité.  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Il vous est proposé d'examiner 28 demandes pour lesquelles la Commission du Développement Economique du 9 avril 2013 s'est prononcée favorablement pour un montant global de 70 600 €.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerce de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011\_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les 28 actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans les fiches « associations » annexées au rapport, accompagnées des budgets prévisionnels 2013 correspondants.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention solicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
622	Trets en Fête Décembre 2013	UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS TRETSOIS	Soutenir l'activité commerciale et artisanale de Trets et promouvoir l'économie locale	10 000 €	33 000 €	15 000 €	10 000 €	Oui
782	Distribution de sacs réutilisables au logo de l'association	ACAPLM	Entretien et développer le tissu économique et commercial local	5 000 €	15 000 €	6 000 €	5 000 €	Non
791	Recycl'Art et salon des vins Mars 2013	VITRINES DE PERTUIS	Organisation d'animations commerciales et culturelles pour animer le bassin socio-économique de Pertuis	12 000 €	5375 €	2 150 €	2 150 €	Oui
792	Festival du tatouage Juillet 2013	VITRINES DE PERTUIS	Organisation d'animations commerciales et culturelles pour animer le bassin socio-économique de Pertuis		8 250 €	3 300 €	3 300 €	Oui
793	Pertuis à la Patate Septembre 2013	VITRINES DE PERTUIS	Organisation d'animations commerciales et culturelles pour animer le bassin socio-économique de Pertuis		6 600 €	2 640 €	2 640 €	Oui
794	Fête de Noël Décembre 2013	VITRINES DE PERTUIS	Organisation d'animations commerciales et culturelles pour animer le bassin socio-économique de Pertuis		34 275 €	13 710 €	13 710 €	Oui

1107	L'Heure de la Rose Été 2013	VITRINES DE PERTUIS	Organisation d'animations commerciales et culturelles pour animer le bassin socio-économique de Pertuis		10 500 €	4 200 €	4 200 €	Oui
821	Soldes et offre d'un sac Janvier 2013	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT	Favoriser le développement des activités de commerce et d'artisanat	8 000 €	2 500 €	1 000 €	1 000 €	Non
822	Découverte du terroir Avril Mai 2013	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT	Favoriser le développement des activités de commerce et d'artisanat		3 000 €	1 200 €	1 200 €	Non
823	Fêtes Mères et Pères Mai Juin 2013	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT	Favoriser le développement des activités de commerce et d'artisanat		2 500€	950 €	950 €	Non
824	Publication d'une brochure Septembre 2013	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT	Favoriser le développement des activités de commerce et d'artisanat		8 500 €	3 400 €	2 850 €	Non
825	Noël Photos Père Noël	LAMBESC VILLAGE COMMERCANT	Favoriser le développement des activités de commerce et d'artisanat		5 000 €	2 000 €	2 000 €	Non
843	Pitchounades : Journée animation et découverte artisanat Juillet 2013	VITRINES ET METIERS SAINT- CANNAT	Renforcer l'attraction du village et sa fréquentation	4 000 €	11 100 €	3 000 €	3 000 €	Non
844	Animation commerciale Noël	VITRINES ET METIERS SAINT- CANNAT	Renforcer l'attraction du village et sa fréquentation		1 600 €	600 €	600 €	Non
845	Jeu fin d'année Décembre 2013	VITRINES ET METIERS SAINT- CANNAT	Renforcer l'attraction du village et sa fréquentation		1 600 €	200 €	200 €	Non
111	Fête des grands-mères Mars 2013	VITRINES ET METIERS DE CABRIES CALAS	Renforcer l'attraction de Cabriès-Calas et la fréquentation des commerces	1 <sup>ère</sup> demande	800 €	320 €	320 €	Non
112	Fête des mères Mai 2013	VITRINES ET METIERS DE CABRIES CALAS	Renforcer l'attraction de Cabriès-Calas et la fréquentation des commerces		800 €	320 €	320 €	Non

873	Opération printemps chéquiers promotionnels	VITRINES ET METIERS DE CABRIES CALAS	Renforcer l'attraction de Cabriès-Calas et la fréquentation des commerces		1 000 €	400 €	400 €	Non
874	Halloween 31 Octobre 2013	VITRINES ET METIERS DE CABRIES CALAS	Renforcer l'attraction de Cabriès-Calas et la fréquentation des commerces		600€	240 €	240 €	Non
875	Opération automne chéquiers promotionnels	VITRINES ET METIERS DE CABRIES CALAS	Renforcer l'attraction de Cabriès-Calas et la fréquentation des commerces		1 000 €	400 €	400 €	Non
876	Papillotes et marché de Noël	VITRINES ET METIERS DE CABRIES CALAS	Renforcer l'attraction de Cabriès-Calas et la fréquentation des commerces		800 €	320 €	320 €	Non
910	Itinéraire Mode 2013	MAISON MEDITERRANNEENNE DES METIERS DE LA MODE	Promotion et développement du secteur mode et habillement	10 000 €	47 000 €	10 000 €	10 000 €	Non
1012	Journée de la femme 8 mars 2013	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE	Dynamiser les quartiers de la Gavotte, les Cadeneaux et le village des Pennes	5 000 €	1 750 €	700 €	700 €	Non
1013	Semaine commerciale du printemps	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE	Dynamiser les quartiers de la Gavotte, les Cadeneaux et le village des Pennes		3 500 €	800 €	800 €	Non
1014	Semaine rentrée Far West	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE	Dynamiser les quartiers de la Gavotte, les Cadeneaux et le village des Pennes		8 900 €	2 000 €	2 000 €	Non
1015	Vide-Grenier Juin 2013	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE	Dynamiser les quartiers de la Gavotte, les Cadeneaux et le village des Pennes		1 250 €	500 €	500 €	Non
1016	Halloween Octobre 2013	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE	Dynamiser les quartiers de la Gavotte, les Cadeneaux et le village des Pennes		1 850 €	600 €	600 €	Non
1017	Fêtes de Noël	ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE	Dynamiser les quartiers de la Gavotte, les Cadeneaux et le village des Pennes		4 500 €	1 200 €	1 200 €	Non

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2011\_A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 9 avril 2013 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions telles que proposées par la Commission du Développement Economique du 9 avril 2013 et détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus, pour un montant de 70 600 euros ;
- **APPROUVER** les termes de la convention à conclure entre la C.P.A. et l'association Les Vitrines de Pertuis.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2013 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° 2013-0622	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109401	9 avril 2013	16 mai 2013	Non
<b>UCAT</b>			
PRESIDENT	Monsieur José GASET		
SIEGE	TRETS		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est de soutenir l'activité commerciale et artisanale de Trets et de promouvoir l'économie locale..		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande porte sur une manifestation de Noël « Trets en fête » qui aura lieu sur un week-end de décembre. Importantes manifestations sont prévues sur le week-end avec de nombreux visiteurs se rassemblant autour de stands offrant vin chaud, marrons chauds, barbe à papa,... Si le marché artisanal conserve sa vitrine d'artisans variée, il revêtira cette année un caractère gastronomique afin de mettre en valeur le patrimoine local.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Aucun FISAC n'est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 608 000 € : Commune de Trets = 110 000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	33 000 €	MONTANT DEMANDE	15 000 €
MONTANT PROPOSE	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2013	30,30 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	10 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2012	33,33 %
OBSERVATIONS	<p><b>Bilan 2012</b> : L'association n'a pas transmis son bilan 2012.</p> <p><b>Critères d'attribution</b> :</p> <p>La subvention telle qu'elle est demandée (15 000€) représente 45,45% du budget prévisionnel. Au vu du nombre d'habitants, la subvention devrait être plafonnée à 8 000€..</p>		
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui

La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : a. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Non

# Trets en Fete

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au total prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Decembre 2013
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Trets
Contenus et objectifs de l'action	Attirer les clients vers les commerces
Public(s) ciblé(s)	Touristes et Tretsois
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	6000
Durée de l'action	3 jours (week-end)
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES - REVENUS**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>13000</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>14000</b>
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>	<b>18000</b>	<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs	2000	Commune (s) ..... Trets .....	4000
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	15000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>33000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>33000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Observations :  
 La subvention demandée à la CPA de 15000€ représente 45,45% du total des produits hors contributions volontaires (montant en nature / total des produits x 100)

Fait à Trets ..... Cachet de l'Association :  
 Le 19/11/12



UNION des COMMERÇANTS  
 et ARTISANS TRETSOIS  
 BP 52  
 13530 TRETTS

DOSSIER N° 2013-0782	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 110690	9 avril 2013	16 mai 2013	Non
<b>ACAPLM</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur Eric GIANNERINI		
SIEGE	MEYRARGUES		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est d'entretenir et de développer le tissu économique et commercial local.		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande porte sur la distribution de sacs réutilisables au logo de l'association auprès des clients. Le but étant de fidéliser la clientèle existante et de motiver la zone de chalandise à venir faire ses achats d'une manière récurrente dans le centre village.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Aucun FISAC n'est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicité sur un budget prévisionnel global de 16 566 € : Commune de Meyrargues = 4 500 €, CCIMP = 1 500€		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	15 000 €	MONTANT DEMANDE	6 000 €
MONTANT PROPOSE	5 000 €	Taux de couverture 2013	40 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	5 000 €	Taux de couverture 2012	33,33 %
OBSERVATIONS	<p><b>Bilan 2012</b> : L'association a transmis son bilan 2012. Elle n'a pas réalisé l'action sur laquelle portait la subvention 2012 à savoir la création et la distribution d'un agenda type brochure mettant en avant les commerçants et artisans de la commune .</p> <p>L'association a préféré investir pour l'achat d'un panneau lumineux (qui ne peut pas donner droit à subvention puisqu'il s'agit d'investissement) et justifie la subvention par la participation de l'association aux animations suivantes : Fête du vélo, Kermesse de l'école, Fête de la musique, Concours de photos, Téléthon, Marché de Noël, Fête de l'association sportive,....</p> <p>L'association a joint quelques factures pour l'ensemble de ces manifestations d'un montant supérieur à 16 000 €.</p> <p><b>Critères d'attribution :</b></p> <p>Au vu du nombre d'habitants, la subvention devrait être plafonnée à 5 000€.</p>		
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal , les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui

Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la GPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : f. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants g. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants h. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants i. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants j. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Non

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Remplir et compléter. Pas de feuille annexée ou collée  
 à compléter avec les données prévues dans l'annexe  
 du formulaire de demande de subvention. Pas de feuille pré-remplie à retourner.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Fin d'année 2013
Lieu(s) de réalisation	Centre Village
Contenus et objectifs de l'action	Cadeaux offerts par les commerçants
Public(s) ciblé(s)	Tout consommateur fidèle ou à fidéliser
Nombre de participants / exposants	Tous les membres de l'association (240)
Nombre de spectateurs / visiteurs	Entre 1500 et 2000 clients
Durée de l'action	15 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemple de budget prévisionnel de l'action ou manifestation prévue dans l'annexe  
 DÉPENSES - REVENUS

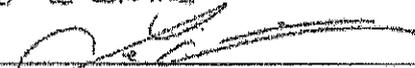
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Activités	15 000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	2000
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Communes (s)	4 500
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	6 000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		..... C.C.M.A. ....	1 500
Autres frais généraux		..... M.A.C.E.V.A.T. ....	1 000
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>15 000</b>

Emplois et contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens et prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Le total des charges est de ..... € et le total des produits est de ..... €

Fait à .....  
 Le 29/11/2013

Cachet de l'Association :

POUS COINTE  


**A.C.A.P.L.M.**  
 Association des Commerçants  
 Artisans et Professions Libérales  
 du Pays d'Aix en Provence

DOSSIER N° 2013-0791-792 - 793 - 794 - 1107	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 000058	9 avril 2013	16 mai 2013	Non
<b>LES VITRINES DE PERTUIS</b>			
PRESIDENT	<b>Monsieur Didier JAMGOTCHIAN</b>		
SEGE	<b>PERTUIS</b>		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est le resserrement des liens et des rapports de convivialité, d'échanges entre tous ses membres. La représentation, la défense et l'information de ses adhérents sur toutes questions d'ordre économiques, législatives et juridiques liées à leurs activités professionnelles. L'organisation et la participation à des animations commerciales et culturelles dans le but d'animer et de faire vivre le bassin socio-économique de Pertuis.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande porte sur 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mars 2013 : Recycl'Art. Réalisation de fresques à partir de déchets recyclés. En partenariat avec les écoles. Et organisation de concerts</li> <li>- Ete 2013 : L'heure rose. Organisation de concerts tous les mardis soirs de l'été.</li> <li>- Juillet 2013 : Festival du tatouage. 30 tatoueurs internationaux pour faire des démonstrations, des peintures sur corps. Organisation de concerts et une nocturne.</li> <li>- Septembre 2013 : Pertuis à la Patate : ateliers de sensibilisation dans les cantines à la qualité des produits du terroir, kermesse, démonstration de cuisine, lots offerts, création de menus à base de pomme de terre par les restaurateurs de la ville.</li> <li>- Décembre 2013 : Fêtes de Noël : Chalets, calèches, concerts, bons cadeaux.</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE FISAC	Une étude de faisabilité FISAC est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 76 243 € : Région = 1 000 € ; CG84 = 2 000 € ; Commune de Pertuis = 5 150 € ; CCI = 5 000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	<b>65 000 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>26 000 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>26 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>40 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>12 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>24,24 %</b>
OBSERVATIONS	<p>Le montant de la subvention est divisée sur 5 actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recycl'Art : 2 150€ sur un montant prévisionnel de 5 375€</li> <li>- L'heure rose : 4 200 € sur un montant prévisionnel de 10 500€</li> <li>- Festival du tatouage, 3 300 € sur un montant prévisionnel de 8 250 €</li> <li>- Pertuis à la patate, 2 640 € sur un montant prévisionnel de 6 600€</li> <li>- Fêtes de Noël, 13 710 € sur un montant prévisionnel de 34 275 €.</li> </ul> <p><b>Bilan 2012</b> : L'association a transmis son bilan 2012.</p> <p>Sur les 4 actions subventionnées en 2012, l'association en a réalisé 2 (Festival du tatouage et fête de Noël). Elle a réalisé d'autres actions à la place.</p>		

L'association a connu quelques difficultés en 2012, puisque le Bureau a changé en cours d'année.

**Critères d'attribution :**

Le montant de la subvention dépasse le montant plafonné en fonction du nombre d'habitants.

**CRITERES D'ATTRIBUTION** définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011  
(délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandée ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : k. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants l. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants m. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants n. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Non

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Dats de mise en oeuvre prévus	du 06 au 10 Mars 2013
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Pertuis et quai de la Tour d'Or
Contenus et objectifs de l'action	Cours de ville et Rallye/Art - mise en valeur des actions de ville
Public(s) ciblé(s)	Tous les habitants, écoles - par l'école et une fois l'année
Nombre de participants / exposants	50 "Cours de ville" et participants + 28 adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000
Durée de l'action	5 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats <i>matériel, matériel, etc.</i>	1550	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	924	Cotisations	3025
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s) <i>conseil général</i>	500
Autres Services extérieurs		Communes (s)	
Honoraires <i>conseil de municipalité photographique</i>	2731	Communautés du Pays d'Aix	2150
Publicité	100	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	70		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex GNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler) <i>types V. 2008</i>	700
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>5375 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>5375 €</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mises à disposition (biens et prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :**  
La subvention demandée à la CPA de V.S.O. représente ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Pertuis le 28/01/2012

Cachet de l'Association :



**Les Vitrites de Pertuis**  
62, Place Jean Jaurès  
84120 Pertuis  
Tél./Fax 04 90 08 56 87  
Port. 06 14 83 08 28  
ou 06 27 52 17 42

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	les mercredis soir de l'été, juillet / AOUT
Lieu(x) de réalisation	centre ville de Pertuis, place Firmin, aux Jours
Contenus et objectifs de l'action	1 heure Rose - les cocors de ville. Lieu de l'été pas visiteurs destinée ambassade festive.
Public(s) ciblé(s)	tous les publics
Nombre de participants / exposants	60 commerçants locaux du ville, adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	12 000 fin d'été
Durée de l'action	12 Jours sur 2 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les dépenses d'œuvres

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Préstations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1000	Cotisations	3000
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien	5000	Région (s)	
Assurances		Département (s)	500
Autres Services extérieurs		Commune (s)	1300
Honoraires Artistes / Musiciens	5400	Communauté du Pays d'Aix	4200
Publicités		Organismes sociaux (à détailler)	1000
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel	2900	Emplois Aidés (ex CNASDA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>10500€</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>10500€</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Sécurité en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Devis en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
La subvention demandée à la CPA de 6200€ représente 60% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Pertuis le 30/06/2012 Cachet de l'Association :



Les Vitrines de Pertuis  
62, Place Jean Jaurès  
84120 Pertuis  
Tel/Fax 04 90 08 56 67  
Port 06 14 83 08 28  
ou 06 27 52 17 42  
Site : 011 37 37 200 21

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	du 15 au 21 juillet
Lieux de réalisation	centro ville de Pertuis - plus une table rabelais
Contenus et objectifs de l'action	Festival de la langue - créer un lien entre les différentes
Public(s) ciblé(s)	Tous les publics et scolaires
Nombre de participants / exposants	60 habitants, 500 parents et participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	5 000
Durée de l'action	7 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	200	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Subventions	2150
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	500	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	170	Département (s)	500
Autres Services extérieurs		Commune (s)	1300
Honoraires	4945	Communauté du Pays d'Aix	3300
Publicité	800	Organismes sociaux (à détailler)	1500
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel	1685	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>8250 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>8250 €</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

La subvention demandée à la CPA de 3300 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (montant demandé / total des produits) x 100

Fait à Pertuis le 29/07/2012. Cachet de l'Association :


**62, Place Jean Jaurès**  
**84120 Pertuis**  
**Tel/Fax 04 90 08 56 67**  
 Port 06 14 83 08 28  
 ou 06 27 52 17 42  
 Site 41 817 372 000 21

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 16 au 21 Septembre 2013
Lieu(x) de réalisation	Centre ville de Pertuis, Place Jean Jaures, du 4 septembre
Contenus et objectifs de l'action	Porteurs à la Palate - <sup>présentation des produits locaux</sup> - <sup>Primo participatif aux écoles</sup>
Public(s) ciblé(s)	Tous les publics
Nombre de participants / exposants	60 collégiens, 40 exposants et participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	6000
Durée de l'action	6 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euro

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2450	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	500	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	710
Locations	350	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	500
Assurances		Département (s)	500
Autres Services extérieurs		Commune (s)	1000
Honoraires	450	Communauté du Pays d'Aix	2640
Publicité	1200	Organismes sociaux (à détailler)	1250
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel	1610	Emplois Aidés (ex CNASRA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>6600</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>6600</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
La subvention demandée à la CPA de 2640 € représente ..... 40 ..... % du total des produits  
hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Pertuis le 30/08/2012  
Cachet de l'Association :


**LES VITRINES**  
 Les Vitrines de Pertuis  
 62, Place Jean Jaures  
 84120 Pertuis  
 Tél / Fax 04 90 08 56 47  
 Port 06 14 93 08 28  
 ou 06 27 52 17 42  
 www.vitrines84.com



## CONVENTION 2013

### *Programme de subvention aux associations de proximité*

#### **Entre**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 AIX EN PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

D'une part,

#### **Et**

L'Association dénommée « Les Vitrines de Pertuis », domiciliée 62 Place Jean Jaurès, 84 120 PERTUIS, représentée par son Président, Monsieur Didier JAMGOTCHIAN,

D'autre part,

- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU les demandes de l'association enregistrées au guichet unique sous les numéros 2012-921 et 2012-1158
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A142 du 29 juillet 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau,
- VU la délibération n° 2011-A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité,
- VU la délibération n°2012-B..... du bureau communautaire du 16 mai 2013 relative à l'attribution de subventions aux association de proximité,,

## **Préambule**

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations de proximité a pour but de favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la CPA doivent :

- Représenter les commerces et artisans de pôles de proximité ;
- Participer à une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1. Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la C.P.A. et l'association Les Vitrites de Pertuis pour la réalisation de l'objet défini à l'article 2, qui constitue un partenariat entre les deux parties.

### **Article 2. Descriptif de l'action élaborée par l'association**

L'association conformément au projet qu'elle a élaboré s'engage à réaliser les cinq actions suivantes :

- Recycl'Art en Mars 2013
  - Réalisation de fresques à partir de déchets recyclés. Animation en partenariat avec les écoles de la commune. Organisation de concerts. Animations réalisées durant le salon des vins.
- L'heure de la rose Eté 2013
  - Tous les mardis soirs de l'été, organisation d'un concert.
- Festival du tatouage Juillet 2013
  - 30 tatoueurs internationaux sont réunis pour faire des démonstrations. Organisation de concerts et une nocturne.
- Pertuis à la patate Septembre 2013
  - Ateliers de sensibilisation dans les cantines à la qualité des produits du terroir, kermesse, démonstrations de cuisine, lots offerts, création de menus à base de pomme de terre par les restaurateurs de la ville.
- Fêtes de Noël Décembre 2013
  - Chalets, calèches, concerts, bons cadeaux.

### **Article 3. Durée de la Convention**

La présente convention est établie pour l'année 2013 soit jusqu'au 31/12/2013.

#### **Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement**

Il est accordé à l'association Vitrines de Pertuis une subvention d'un montant total de ..... €, soit .....% du budget prévisionnel.

La participation de la CPA fera l'objet de deux versements.

Un premier versement d'un montant égal à 70 % de la subvention votée à la date de signature de la présente convention.

Le solde de 30% sera versé suite à la transmission d'un décompte financier définitif (état des paiements, présentation des factures correspondantes et un bilan qualitatif des actions menées) certifié par vous-même et le trésorier de l'association.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Les subventions seront versées sur le compte suivant du CIC Lyonnaise de Banque dont le titulaire est : Les Vitrines de Pertuis : 10096 18114 00026207201 52

#### **Article 5. Conditions d'utilisation**

##### **5.1. Suivi d'utilisation - Engagement de l'association**

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 2 de la présente convention, et à réaliser l'ensemble des actions prévues.

Elle s'engage notamment à informer régulièrement la Communauté du Pays d'Aix de l'état d'avancement de ce projet et des actions qu'il comporte.

Elle s'engage à faire participer la Communauté au Comité de Pilotage mis en place avec les autres partenaires pour la réalisation de ces travaux.

##### **5.2. Obligations de communication.**

L'Association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 2 de la présente convention,
- ainsi qu'à faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication.

Elle s'engage à appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

## **Article 6. Obligations de l'association**

### **6.1. Obligations générales applicables à l'association signataire**

L'association signataire s'engage à :

- fournir à la Communauté du Pays d'Aix une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan du dernier exercice connu ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ne pas employer tout ou partie des sommes versées sous la forme de subventions à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation,

### **6.2. Obligations spéciales applicables à l'association signataire dans certaines hypothèses**

- Lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une dépense déterminée, l'association est tenue de produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

## **Article 7. Responsabilité**

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### **Article 8. Résiliation de la Convention.**

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 5 et 6, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

### **Article 9 - Signataires**

La présente convention comprenant 9 articles est établie en trois exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Le Président  
de la Communauté du Pays d'Aix

Le Président de l'association  
Les Vitrites de Pertuis

*En application de la délibération n°  
Du*

Maryse JOISSAINS MASINI

Didier JAMGOTCHIAN

DOSSIER N° 2013-0820- (21-22-23-24-25)	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109677	9 avril 2013	16 mai 2013	Non
<b>LAMBESC VILLAGE COMMERCANT</b>			
PRESIDENT	<b>Monsieur Serge GRANGER</b>		
SIEGE	<b>LAMBESC</b>		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est la promotion de l'image de Lambesc en tant que village commerçant ; le développement de la communication et de la collaboration entre les commerçants et artisans de Lambesc ; la collaboration avec la mairie pour favoriser le développement des activités de commerce et d'artisanat à Lambesc ; la participation aux actions d'animations et de formations mises en place par la CCIMP.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande porte sur 5 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Janvier 2013 : Les Soldes : un sac réutilisable offert aux clients</li> <li>- Avril 2013 : Fête du terroir : Faire découvrir les cavistes, bouchers et charcutiers. Une bouteille de vin offerte pour les achats effectués dans les boutiques participantes et concours du meilleur saucisson.</li> <li>- Mai et juin 2013 : Fêtes des mères et des pères : Les enfants iront dans les commerces pour confectionner des cadeaux pour leurs parents (poème avec dessin, colliers de bonbons,...). Un miroir de poche offert aux mamans et un porte clé aux papas.</li> <li>- Septembre 2013 : Publication de la brochure : 10 000 exemplaires d'une brochure des commerçants et artisans distribués à tous les foyers lambescains et alentours.</li> <li>- Décembre 2013 : Noël : Participation au marché de Noël organisé par la mairie avec une animation atelier du père Noël, photo avec le père Noël offerte aux enfants, animation de grattage dans les commerces.</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Une étude de faisabilité FISAC a été réalisée et un dossier FISAC a été déposé auprès de l'Etat.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 26 848 € : Conseil Général = 3 000 € ; Commune de Lambesc = 3 000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	<b>21 500 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>8 550 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>8 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>37,21 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>8 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>38,09 %</b>
OBSERVATIONS	<p>Le montant de la subvention est divisée sur 5 actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sac pour soldes : 1 000€ sur un montant prévisionnel de 2 500€</li> <li>- Terroir local, 1 200 € sur un montant prévisionnel de 3 000 €</li> <li>- Fêtes mères et pères, 950 € sur un montant prévisionnel de 2 500€</li> <li>- Brochure, 3 400 € sur un montant prévisionnel de 8 500 €.</li> <li>- Photos Noël, 2 000 € sur un montant prévisionnel de 5 000 €.</li> </ul>		

**Bilan 2012** : L'association n'a pas transmis son bilan 2012.

**Critères d'attribution :**

Au vu du nombre d'habitants la subvention devrait être plafonnée à 8 000€.

**CRITERES D'ATTRIBUTION** définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011  
(délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : p. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants q. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants r. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants s. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants t. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Non

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

Un exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2013
Lieu(x) de réalisation	Lambesc centre
Contenus et objectifs de l'action	Soldes + offre sur soc réutilisable
Public(s) ciblé(s)	Population + alentours
Nombre de participants / exposants	Tous les adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	3 semaines
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DEPENSES - RECETTES**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats <del>des</del>	1500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	1000
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	125
Publicité { banderoles 300 communication 624 affiches 76€ }	1000	Communauté du Pays d'Aix	1000
Organismes sociaux (à détailler)			
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		CCIMP	325
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>2500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>2500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

La subvention demandée à la CPA de 1000 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. Montant demandé / Total des produits

Fait à Lambesc..... Cachet de l'Association :  
Le 27/11/2012

**LAMBESC VILLAGE**  
COMMERÇANT  
11 rue Voltaire  
13410 LAMBESC  
Association loi 1901  
Déclaration n° 0131025655

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	AVRIL/MAI 2013
Lieu(x) de réalisation	COMMUNE LAMBESC
Contenus et objectifs de l'action	FAIRE DECOUVRIR LE TERROIR LOCAL
Public(s) ciblé(s)	Lambescains / et région
Nombre de participants / exposants	Entre 15 et 20
Nombre de spectateurs / visiteurs	3 à 5000
Durée de l'action	Week-end
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES = RECETTES

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	876	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	1200
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations <i>chapiteau stands</i>	1500+	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	210
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	1200
Publicité	624	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		CCIMP	390
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>3000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévoles	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 1200 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc... Cachet de l'Association :

Le 27 / 11 / 2012

LAMBESC VILLAGE  
COMMERCANT  
11 rue Voltaire  
13410 LAMBESC  
Association loi 1901  
Déclaration n° 0131025655

9

2013. 00823

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Mai et Juin 2013
Lieu(x) de réalisation	Lambesc - adolescents
Contenus et objectifs de l'action	Fêter les mères et les pères avec des cadeaux
Public(s) ciblé(s)	Parents
Nombre de participants / exposants	Tous les adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	2 week-end
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES - RECETTES (ne pas indiquer les restants à porter)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats cadeaux	2200	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures		Cotisations	1050
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	175
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	950
Publicité	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux		CCIMP	325
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>2500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>2500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
La subvention demandée à la CPA de 950 € représente 38 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc  
Le 27/11/2012

Cachet de l'Association :

LAMBESC VILLAGE  
COMMERCANT  
11 rue Voltaire  
13410 LAMBESC  
Association loi 1901  
Déclaration n° 0131026655

2013-00824

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	SEPTEMBRE 2013
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	TIRAGE A 10000 EX dont 80% DEPOSES EN BOITES
Public(s) ciblé(s)	LAMBESC, ST-CANNAT, ROGNES, CHEAN etc.... AIX LETTRE
Nombre de participants / exposants	Ts les adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	10.000 foyers (estimation)
Durée de l'action	1 ou
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES - RECETTES**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	3400
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	595
Honoraires DISTRIBUTION	1500	Communauté de Pays d'Aix	3400
Publicité creation / impression	7000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		CCIMP	1105
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>8500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>8500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 3400 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Lambesc le 27/11/2012 Cachet de l'Association :

**LAMBESC VILLAGE**  
COMMERCANT  
11 rue Voltaire  
13410 LAMBESC  
Association loi 1901  
Déclaration n° 0131025636

2013\_00825

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou rollée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Décembre 2013
Lieu(x) de réalisation	Centre ville
Contenus et objectifs de l'action	Offrir photos père Noël aux enfants
Public(s) ciblé(s)	Enfants et parents
Nombre de participants / exposants	Tous les habitants
Nombre de spectateurs / visiteurs	Lambesciens et environs
Durée de l'action	1er au 24 / 12 / 13
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DEPENSES - RECETTES**

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats <b>TICKETS GRATIFICATION GAINS</b>	<b>2000</b>	Ventes	
Prestations de services <b>PHOTOS</b>	<b>2000</b>	Autres produits	
Matériaux et fournitures <b>13 desserts</b>	<b>376</b>	Cotisations	<b>2000</b>
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	<b>350</b>
Honoraires		Communauté de Pays d'Als	<b>2000</b>
Publicité	<b>624</b>	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		<b>CCIMP</b>	<b>650</b>
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>5000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>5000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

La subvention demandée à la CPA de **2000** représente **40** % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à **Lambesc** ..... Cachet de l'Association :  
Le **27/11/2012**

**LAMBESC VILLAGE**  
COMMERÇANT  
11 rue Voltaire  
13410 LAMBESC  
Association loi 1901  
Déclaration n° 0131025685

DOSSIER N° 2013-0843-844 – 845	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 116193	9 avril 2013	16 mai 2013	Non
<b>VITRINES ET METIERS SAINT-CANNAT</b>			
PRESIDENT	Madame Virginie MARTINET		
SIEGE	SAINT-CANNAT		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est de renforcer l'attraction du village et sa fréquentation par des consommateurs potentiels, valoriser et promouvoir les activités, produits et services de ses membres, créer une image de marque et défendre les intérêts collectifs.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande porte sur 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pitchounades : Journée animation et découverte artisanat Juillet 2013 : organisation d'une journée conviviale et familiale avec concert et jeux.</li> <li>- Animation commerciale de Noël 2013</li> <li>- Jeu fin d'année Décembre 2013 : Loterie de la Saint-Sylvestre.</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Une étude de faisabilité FISAC est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 14 300 € : Département = 1 300 € ; Commune de Saint-Cannat = 600 € ; CCIMP= 1 200€		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	14 300 €	MONTANT DEMANDE	3 800 €
MONTANT PROPOSE	3 800 €	TAUX DE COUVERTURE 2013	26,57 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	4 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2012	24,84 %
OBSERVATIONS	<p>Le montant de la subvention est divisée sur 3 actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pitchounades : Journée animation et découverte artisanat Juillet 2013 : 3 000 € sur un montant prévisionnel de 11 100 €</li> <li>- Animation commerciale de Noël 2013, 600 € sur un montant prévisionnel de 1 600 €</li> <li>- Jeu fin d'année Décembre 2013, 200 € sur un montant prévisionnel de 1 600 €</li> </ul> <p><b>Bilan 2012</b> : L'association a transmis son bilan 2012. Mais il manque encore le bilan de l'animation de Noël. Des précisions doivent être apportées.</p> <p><b>Critères d'attribution :</b> Tous les critères d'attribution sont respectés.</p>		

**CRITERES D'ATTRIBUTION** définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011  
(délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : u. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants v. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants w. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants x. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants y. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

①

2013-00843

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	28 juillet 2013
Lieu(x) de réalisation	Marché Public
Contenus et objectifs de l'action	Journée d'animation et découverte artisanale
Public(s) ciblé(s)	Familles de la commune et touristes
Nombre de participants / exposants	30
Nombre de spectateurs / visiteurs	300
Durée de l'action	Une journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	1600
Achats	700	Vente	3600
Prestations de services	3000	Autres produits	800
Matières et fournitures	3550	Contributions	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	2200	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	1100
Autres Services extérieurs		Commune (s)	400
Honoraires		Communauté du Pays d'Arx	3000
Publicité	1000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	600	C.C.T.M.P.	600
Autres frais généraux	50		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>11100</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>11100</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
La subvention demandée à la CPA de 2000...€ représente ..... 27..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... SAINTE-CANNAT Cachet de l'Association :  
Le ... 05 / 12 ... / 12 ...

**VITRINES & MÉTIERS St-Cannat**  
14 place de la République - 13760 Saint-Cannat  
contact-st-cannat@vitrines-et-metiers.org  
Tél. : 05.69.70.33.72  
Association loi 1901 - RNA : W191005871  
Association des commerçants, artisans et professions libérales

2

2013.00844

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	DECEMBRE 2013
Lieu(x) de réalisation	Village
Contenus et objectifs de l'action	Animation commerciale Noël
Public(s) ciblé(s)	Personnes du village.
Nombre de participants / exposants	12
Nombre de spectateurs / visiteurs	200
Durée de l'action	Une journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	400
Achats	500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	300	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s) C.G.	200
Autres Services extérieurs		Commune (s) St Cannat	200
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	600
Publicité	800	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel		CC.I.P.	200
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1600</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1600</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de 600.....€ représente .....3.7..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à SAINT-CANNAT Cachet de l'Association :  
 Le 05/11/2013

**VITRINES & MÉTIERS St-Cannat**  
 14 place de la République - 13700 Saint-Cannat  
 contact.st-cannat@vitrinesmetiers.org  
 Tél : 06 84 35 03 72

Association loi 1901 - RNA : W131005871  
 Association des commerçants, artisans et professions libérales

3

2013.00845

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	F. N. DECEMBRE
Lieu(x) de réalisation	Communes du Village
Contenus et objectifs de l'action	Jour à destination de clients (fidélisation)
Public(s) ciblé(s)	Clientel
Nombre de participants / exposants	35
Nombre de spectateurs / visiteurs	1300
Durée de l'action	15 jours
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.**  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Revenues propres</b>	500
Achats	200	Vente	
Prestations de services	400	Autres produits	
Matières et fournitures	100	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	200
Publicité	900	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	900
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1600</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1600</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de 200... € représente 12... % du total des produits hors contributions volontaires: (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à SAINT-CANNAT le 05/12/2012 Cachet de l'Association :

**VITRINES & METIERS St-Cannat**  
 14 place de la République - 13760 Saint-Cannat  
 contact-st-cannat@vitrines-metiers.org  
 Tél : 06.64.47.06.72

Association loi 1901 - RNA : W131005871  
 Association des commerçants, artisans et professions libérales

DOSSIER N° 2013-0111 (1)	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 119334	9 avril 2013	16 mai 2013	Non
<b>VITRINES ET METIERS DE CABRIES CALAS</b>			
PRESIDENT	Monsieur Frédéric CAGGIANO		
SIEGE	CABRIES		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est d'organiser et de mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de renforcer l'attraction de Cabriès-Calas et la fréquentation des commerces et autres entreprises. Mais également d'assurer la représentation de ses membres auprès de la Mairie et autres organismes locaux.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande porte sur 6 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête des grands-mères Mars 2013 : Offrir une fleur avec une carte d'accompagnement offert par les commerçants.</li> <li>- Fêtes des mères Mai 2013 : Offrir une rose.</li> <li>- Halloween Octobre 2013 : Friandises, supports et décors aux couleurs d'halloween.</li> <li>- Opération printemps Chéquiers promotionnels Avril 2013</li> <li>- Opération automne Chéquiers promotionnels Septembre 2013</li> <li>- Noël : Papillotes et affiches pour souhaiter les vœux à la population.</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Aucun FISAC n'est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association ne sollicite sur un budget prévisionnel global de 11 500 € que la CPA.		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	5 000 €	MONTANT DEMANDE	2 000 €
MONTANT PROPOSE	2 000 €	TAUX DE COUVERTURE 2013	40,00 %
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	1 <sup>ère</sup> demande	TAUX DE COUVERTURE 2012	
OBSERVATIONS	<p>Le montant de la subvention est divisée sur les 6 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fête des grands-mères, 320€ sur un montant prévisionnel de 800€</li> <li>- Fêtes des mères 320€ sur un montant prévisionnel de 800€</li> <li>- Opération printemps Chéquiers promotionnels 400€ sur un montant prévisionnel de 1000€</li> <li>- Halloween 240€ sur un montant prévisionnel de 600€</li> <li>- Opération automne Chéquiers promotionnels 400€ sur un montant prévisionnel de 1000€</li> <li>- Noël : 320€ sur un montant prévisionnel de 800€</li> </ul> <p><b>Critères d'attribution :</b> Tous les critères d'attribution sont respectés.</p>		

**CRITERES D'ATTRIBUTION** définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011  
(délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : z. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants aa. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants bb. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants cc. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants dd. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

2013.00111

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexes ou collés  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	7 Mars 2013
Lieu(x) de réalisation	CALAS - CABRIES
Contenus et objectifs de l'action	Fête de Grands'noie
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	9000 minimum
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : .....

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Recettes propres	
Achats	800	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	480
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté de	
Publicités		CPA	320
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>800</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>800</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
 La subvention demandée à la CPA de 320 € représente ..... 40 ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Calas  
 Le 29/10/2012

Cachet de l'Association ;



ASSOCIATION VITICULTEURS ET MÈMERS  
 DE CABRIES CALAS  
 CENTRE COMMERCIAL DOMAINE DE CALAS  
 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
 13400 CALAS - CABRIES

2013. 00112

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	CALAS - CABRIES
Contenus et objectifs de l'action	Fête de l'Avril 2013
Public(s) ciblé(s)	Fête des Nègres
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	9000 minimum
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : .....

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	800	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures		Cotisations	1180
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communautés du	
Publicité		CPA	320
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CHASBA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>800</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>320</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de 320 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Calas  
 Le 29/10/2012

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION VITRINES ET METIERS  
 DE CABRIES CALAS  
 CENTRE COMMERCIAL DOMAINE DE CALAS  
 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
 13480 CALAS - CABRIES

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Part de feuille annexée au colis  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	<b>PRINTEMPS 2013</b>	
Lieu(x) de réalisation	<b>CALAS - CABRIES</b>	
Contenus et objectifs de l'action	chaquiers promotionnels opération promotionnelle	
Public(s) ciblé(s)	40	
Nombre de participants / exposants	9000 minimum	
Nombre de spectateurs / visiteurs		
Durée de l'action		
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)	
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)	

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les carottes d'unités

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	600
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté de communes	
Publicité		CPA	400
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASAA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévoles
Mise à disposition (biens et prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de 400 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Calas le 29/10/2012

Cachet de l'Association :



ASSOCIATION VITRINES ET METIERS  
 DE CABRIES CALAS  
 CENTRE COMMERCIAL DOMAINE DE CALAS  
 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
 13480 CALAS - CABRIES

2013.00874

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	31 octobre 2013
Lieu(x) de réalisation	CALAS - CABRIES
Contenus et objectifs de l'action	Halloween
Public(s) ciblé(s)	
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	9000 minimum
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	600	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures		Cotisations	360
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurance		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté de	
Publicité		CPA	240
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>600</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mises à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de 240 € représente 40 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Calas le 29/10/2012

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION VITRINES ET METIERS  
 DE CABRIES CALAS  
 CENTRE COMMERCIAL DOMAINE DE CALAS  
 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
 13000 CALAS - CABRIES

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	AUTOMNE
Lieu(x) de réalisation	CALAS - CABRIES
Contenu et objectifs de l'action	opération promotionnelle automne
Public(s) ciblé(s)	chaqueurs promotionnels
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	9000 minimum
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matériaux et fournitures		Collations	600
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté d'Agglomération	
Publicité		CPA	100
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1000</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de 100 € représente 10 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Calas le 29/10/2012

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION VITRINES ET METIERS  
 DE CABRIES CALAS  
 CENTRE COMMERCIAL DOMAINE DE CALAS  
 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
 13480 CALAS - CABRIES

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée en collée  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(s) de réalisation	CALAS - CABRIES
Contenus et objectifs de l'action	lapillots de Noël et chocolats chauds
Public(s) cible(s)	et marché de Noël
Nombre de participants / exposants	40
Nombre de spectateurs / visiteurs	9000 minimum
Durée de l'action	
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée .....
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription .....

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECEPTIONS** Ne pas indiquer les écritures d'aires

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	800	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	1280
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du	
Publicité		CPA	320
Déplacements, missions		Organismes sociaux (à détailler)	
Charges de personnel		Ponds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEM)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>800</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>800</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
 La subvention demandée à la CPA de 320€ représente 40% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à Calas le 29/10/2012

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION VITIVINES ET METIERS  
 DE CABRIES CALAS  
 CENTRE COMMERCIAL DOMAINE DE CALAS  
 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
 13480 CALAS - CABRIES

DOSSIER N° <b>2013-0910</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° <b>116392</b>	<b>9 avril 2013</b>	<b>16 mai 2013</b>	<b>Non</b>
<b>MMMM</b>			
PRESIDENT	<b>Monsieur Jean-Brice GARELLA</b>		
SIEGE	<b>MARSEILLE</b>		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est la promotion et le développement du secteur mode et l'habillement distribution euroméditerranéen		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande porte sur la manifestation « Itinéraire Mode ». Il s'agit d'une opération de développement commercial associant les boutiques sélectives d'Aix-en-Provence et de Marseille aux créateurs de mode régionaux.		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC			
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 1 227 000 € : DRAC = 70 000€ ; PACA = 180 000 € ; CG13 = 350 000 € ; CUMPM = 160 000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	<b>47 000 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>10 000 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>10 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>21,28 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>10 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>24,33 %</b>
OBSERVATIONS	<p><b>Bilan 2012</b> : L'association a transmis l'intégralité de son bilan qualitatif ainsi que la revue de presse concernant Itinéraire Mode 2012. Dans l'attente du bilan financier.</p> <p><b>Critères d'attribution :</b></p> <p>La demande n'est pas accompagnée de l'avis du Maire puisque le siège de l'association se situe sur Marseille.</p>		
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix			Oui

La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Non
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : ée. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants ff. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants gg. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants hh. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants ii. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	13/10/2013 au 02/12/2013
Lieu(x) de réalisation	AIX-EN-PROVENCE MARSEILLE
Contenus et objectifs de l'action	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
Public(s) ciblé(s)	DETAILLANTS / CREATEURS DE MODE
Nombre de participants / exposants	50
Nombre de spectateurs / visiteurs	3000
Durée de l'action	2 MOIS (OPERATION) 9 MOIS (ORGANISATION)
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	PARTENARIATS PRIVÉS 10 000
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	3 000	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	PACA 9 000
Assurances		Département (s)	Bouches du Rhône 9 000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	CHARENTAISE 9 000
Honoraires	11 000	Communauté du Pays d'Alx	10 000
Publicité	24 000	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	7 000	Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux	2 000		
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>47 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>47 000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature	
Personnel bénévole	Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	0

Obligatoire : La subvention demandée à la CPA de 10 000 € représente 20,8% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... MARSEILLE... Cachet de l'Association :  
Le ... 12 / ... 2012

MIMM DR LA MODE  
11 La Canebière - B.P. 72249 - 13211 Marseille Cedex 01  
Tél : +33 (0)4 91 14 92 88 - Fax : +33 (0)4 91 14 92 04  
contact@mimm.fr - www.mimm.fr  
Association loi 1901 - Siret 379 176 045 000 87

*Lqs* *AM*

DOSSIER N° 2013-1011- (12-13-14-15-16)	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 117229	9 avril 2013	16 mai 2013	Non
<b>ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA GAVOTTE</b>			
PRESIDENT	Monsieur Renaud RENALDO		
SIEGE	LES PENNES MIRABEAU		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est de dynamiser les quartiers de la Gavotte, les Cadeneaux et le village des Pennes-Mirabeau, renforcer le lien social, animer les quartiers par des manifestations ponctuelles, fidéliser la clientèle dans les commerces de proximité.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande porte sur 6 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée de la femme 8 mars 2013 : Stands et activités sur le thème de la femme, mini-spectacles de danse. Une rose offerte à toutes les femmes qui se rendront sur un stand.</li> <li>- Semaine commerciale du printemps : Animation musicale, troupes de danse, ferme pédagogique, tombola et banquet en fin de journée.</li> <li>- Semaine commerciale de la rentrée sur le thème du Far West Septembre 2013: Jeu de graffage et décoration des façades, animations cowboys et indiens, danse country, chanteur country, pêche à la ligne, rodéo mécanique, balade en poney, .... En fin de journée repas et spectacle.</li> <li>- Vide-grenier Juin 2013 : Animations musicales et animations pour les enfants en plus des stands.</li> <li>- Halloween 31 octobre 2013 : Soirée sur le thème d'halloween avec animations musicales, train aux marrons chauds, soupe au potiron et confiseries offertes.</li> <li>- Fête de Noël Décembre 2013 : Noël : Décorations de vitrines, cadeaux offerts aux clients, animation pour les enfants avec décoration de sapin de Noël, train aux marrons et spectacle de Noël..</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Aucun FISAC n'est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicite sur un budget prévisionnel global de 26 970 € : Région = 4 500€ ; Conseil Général = 2 000 € ; Commune des Pennes-Mirabeau = 3 900 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DES ACTIONS	<b>21 750 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>5 800 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>5 800 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>26,67 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>5 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>17,41 %</b>
OBSERVATIONS	<p>Le montant de la subvention est divisée sur 6 actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée de la femme : 700€ sur un montant prévisionnel de 1 750€</li> <li>- Semaine printemps, 800 € sur un montant prévisionnel de 3 500 €</li> <li>- Semaine rentrée Far West, 2 000 € sur un montant prévisionnel de 8 900€</li> <li>- Vide grenier, 500 € sur un montant prévisionnel de 1 250 €.</li> <li>- Halloween, 600€ sur un montant prévisionnel de 1 850€.</li> <li>- Fêtes de Noël, 1 200 € sur un montant prévisionnel de 4 500 €.</li> </ul>		

	<p><b>Bilan 2012</b> : L'association a transmis son bilan 2012. Toutefois il n'est pas complet. Des précisions doivent être apportées. Mais il apparaît que sur les premières actions les budgets prévisionnels n'ont pas été réalisés.</p> <p><b>Critères d'attribution</b> :</p> <p>La demande n'est pas accompagnée de l'avis du Maire de la commune.</p>
<p><b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)</p>	
<p>(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)</p>	
<p>Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal : les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles</p>	Oui
<p>Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques</p>	Oui
<p>Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix</p>	Oui
<p>La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation</p>	Oui
<p>Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre</p>	Oui
<p>L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre</p>	Oui
<p>L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention</p>	Oui
<p>Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année</p>	Oui
<p>La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.</p>	Non
<p>Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.</p>	Oui
<p>Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée :</p> <p>jj. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants  kk. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants  ll. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants  mm. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants  nn. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.</p>	Oui

2013\_01/10/12

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	8 mars 2013
Lieu(x) de réalisation	Place de la Mairie
Contenus et objectifs de l'action	Animations sur tous les domaines d'intérêt de la femme
Public(s) ciblé(s)	les femmes de tous âges
Nombre de participants / exposants	420
Nombre de spectateurs / visiteurs	600 personnes
Durée de l'action	1 Journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

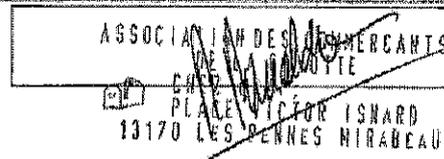
**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** (Ne pas indiquer les montants en euros)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	750	Vente	400
Prestations de services	500	Autres produits	150
Matériaux et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	50	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	100	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	500
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	700
Publicité	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	50		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1750</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1750</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire**  
 Le subvention demandée à la CPA de 700 € représente ... 40% ... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... LA GAJOLLE ... Cachet de l'Association :  
 Le 26 / 11 / 12



2013\_01013

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	
Lieu(x) de réalisation	Village des Pennes Mirabeau
Contenus et objectifs de l'action	Animations sur le thème du Printemps
Public(s) ciblé(s)	Pennois et Autour
Nombre de participants / exposants	10
Nombre de spectateurs / visiteurs	1700
Durée de l'action	1 semaine
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES - RECETTES** (ne pas oublier les techniques d'aide)

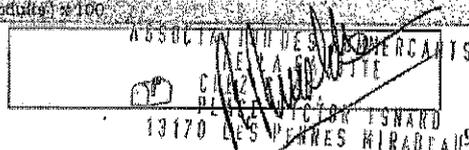
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	1200	Vente	1100
Prestations de services	2000	Autres produits	
Matières et fournitures	100	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	500
Assurances	100	Département (s)	500
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	600
Honoraires		Communauté de Pays d'Aix	800
Publicité	100	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aïdés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>3500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolet
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire  
 La subvention demandée à la CPA de 8000 € représente 22,85 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... GAVAILLÉ...  
 Le 26/11/13

Cachet de l'Association :



2013\_01014

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	du 16 au 21 SEPTEMBRE 2013
Lieu(x) de réalisation	SQUARE JEAN TOLLU
Contenus et objectifs de l'action	Animations Commerciales et repas sur le thème Forest
Public(s) ciblé(s)	Habitants des communes et alentours
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	8000
Durée de l'action	1 semaine
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES - RECETTES** (se pas inclure les montants d'aides)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	2600	Vente	3400
Prestations de services	4750	Autres produits	
Matières et fournitures	250	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	550	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	1000
Assurances	100	Departement (s)	1000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	1500
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	2000
Publicité	600	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	100	Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aides (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>8900</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>8900</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire**  
 La subvention demandée à la CPA de 2000€ représente 22 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits hors contributions volontaires)

Fait à ... Gavotte ... Cachet de l'Association :



2013\_01015

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en oeuvre prévue	juin 2013
Lieu(x) de réalisation	Sajare Jean Toulin
Contenus et objectifs de l'action	Animations pour les enfants
Public(s) ciblé(s)	Enfants et adultes des communes et alentours
Nombre de participants / exposants	80
Nombre de spectateurs / visiteurs	200 personnes
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES = RECETTES** ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	500	Vente	350
Prestations de services	550	Autres produits	400
Matières et fournitures		Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		.....	
Assurances	100	Région (s)	
Autres Services extérieurs		Département (s)	
Honoraires		.....	
Publicité	100	Commune (s)	
Déplacements, missions		.....	
<b>Charges de personnel</b>		Communauté du Pays d'Aix	500
Salaires bruts		.....	
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres frais généraux		.....	
		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1250</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1250</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire**  
 La subvention demandée à la CPA de 500 € représente 500 / 1250 = 40% du total des produits moins contributions volontaires (Montant demandé / Total des produits) x 100 = 40% DE LA REVENUE COMMERCIALE

Fait à Gaillette  
 Le 26/01/13

Cachet de l'Association :



2013-01016

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	31 octobre 2013
Lieu(x) de réalisation	Village de Penne
Contenus et objectifs de l'action	Animation sur le thème d'Halloween
Public(s) ciblé(s)	enfants et adultes de Penne
Nombre de participants / exposants	10
Nombre de spectateurs / visiteurs	500
Durée de l'action	3 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES = RECETTES** Ne pas oublier les prestations d'usage

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	750	Vente	300
Prestations de services	1000	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	350
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances	100	Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	500
Honéraires		Communauté du Pays d'Aix	600
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1850</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1850</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligations :**  
 La subvention demandée à la CPA de ..... € représente ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Genolte ..... Cachet de l'Association :  
 Le 16.11.12 .....



2013 - 010 / 17

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
 Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée  
 1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	DECEMBRE 2013
Lieu(x) de réalisation	à Gévotte et le village des Femmes
Contenus et objectifs de l'action	Animation sur le thème de Noël
Public(s) ciblé(s)	enfants et adultes des Femmes
Nombre de participants / exposants	10
Nombre de spectateurs / visiteurs	400 et 600 personnes
Durée de l'action	3 heures
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

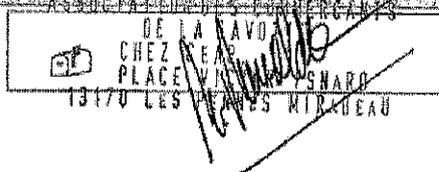
**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES - RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	4000	Vente	300
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	500
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	300	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	1000
Assurances	100	Département (s)	500
<b>Autres Services extérieurs</b>		Commune (s)	800
Honoraires		Communauté de Pays d'Als	1200
Publicité	100	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>4500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>4500</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mises à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

La subvention demandée à la CPA de 1200 € représente 26,67 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à Gévotte, le 20/11/2012. Cachet de l'Association :





## CONVENTION 2013

### *Programme de subvention aux associations de proximité*

#### **Entre**

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 AIX EN PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

D'une part,

#### **Et**

L'Association dénommée « Vitrites de Pertuis », 62 Place Jean Jaurès, 84 120 PERTUIS, représentée par son Président, Monsieur Didier JAMGOTCHIAN,

D'autre part,

- VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU les demandes de l'association enregistrées au guichet unique sous les numéros 2013-791, 2013-792, 2013-793, 2013-794 et 2013-1107
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A142 du 29 juillet 2009 portant délégation de fonction et de signature,
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau,
- VU la délibération n° 2011-A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité,
- VU la délibération n°2013-B..... du bureau communautaire du 16 mai 2013 relative à l'attribution de subventions aux association de proximité,,

## **Préambule**

La politique d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en faveur des associations de proximité a pour but de favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages du Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la CPA doivent :

- Représenter les commerces et artisans de pôles de proximité ;
- Participer à une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1. Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet d'établir les obligations contractuelles entre la C.P.A. et l'association Vitrites de Pertuis pour la réalisation de l'objet défini à l'article 2, qui constitue un partenariat entre les deux parties.

### **Article 2. Descriptif de l'action élaborée par l'association**

L'association conformément au projet qu'elle a élaboré s'engage à réaliser les cinq actions suivantes :

- Recycl'Art et salon des vins en Mars 2013
- L'heure de la rose tous les mardis soirs de l'été 2013
- Festival du tatouage en Juillet 2013
- Pertuis à la patate en Septembre 2013
- Fête de Noël en Décembre 2013

### **Article 3. Durée de la Convention**

La présente convention est établie pour l'année 2013 soit jusqu'au 31/12/2013.

### **Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement**

Il est accordé à l'association Vitrites de Pertuis une subvention d'un montant total de 26 000 €, soit 40 % du budget prévisionnel.

La participation de la CPA fera l'objet de deux versements.

Un premier versement d'un montant égal à 70 % des subventions votées lors du Bureau Communautaire du 16 mai 2013.

Le solde sera versé suite à la transmission d'un décompte financier définitif (état des paiements, présentation des factures correspondantes et un bilan qualitatif des actions menées) certifié par vous-même et le trésorier de l'association.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA ne sera pas réévaluée ;

A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Les subventions seront versées sur le compte suivant du CIC Lyonnaise de Banque dont le titulaire est : Les Vitrines de Pertuis : 10096 18114 00026207201 52.

## **Article 5. Conditions d'utilisation**

### **5.1. Suivi d'utilisation - Engagement de l'association**

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 2 de la présente convention, et à réaliser l'ensemble des actions prévues.

Elle s'engage notamment à informer régulièrement la Communauté du Pays d'Aix de l'état d'avancement de ce projet et des actions qu'il comporte.

Elle s'engage à faire participer la Communauté au Comité de Pilotage mis en place avec les autres partenaires pour la réalisation de ces travaux.

### **5.2. Obligations de communication.**

L'Association s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 2 de la présente convention,
- ainsi qu'à faire valoir la participation de la C.P.A. dans l'ensemble de sa production de communication.

Elle s'engage à appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

## **Article 6. Obligations de l'association**

### **6.1. Obligations générales applicables à l'association signataire**

L'association signataire s'engage à :

- fournir à la Communauté du Pays d'Aix une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan du dernier exercice connu ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité,
- accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- ne pas employer tout ou partie des sommes versées sous la forme de subventions à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation,

### **6.2. Obligations spéciales applicables à l'association signataire dans certaines hypothèses**

- Lorsque la subvention prévue à la présente convention est affectée à une dépense déterminée, l'association est tenue de produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice, un compte rendu financier, établi selon des modalités fixées par arrêté du Premier Ministre, qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

## **Article 7. Responsabilité**

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la C.P.A.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'Association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux ainsi que les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

### **Article 8. Résiliation de la Convention.**

En cas de non conformité aux dispositions de l'article 2, ainsi qu'en cas de non respect des engagements visés aux articles 5 et 6, la C.P.A. se réserve le droit, après mise en demeure, d'annuler le montant de l'aide restant à verser, ainsi que de demander la restitution de tout ou partie des sommes déjà perçues.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de la perception.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

### **Article 9 - Signataires**

La présente convention comprenant 9 articles est établie en trois exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix en Provence, le

Le Président  
de la Communauté du Pays d'Aix

Le Président de l'association Vitrites de  
Pertuis

*En application de la délibération n° 2013\_B  
Du 16 mai 2013*

Maryse JOISSAINS MASINI

Didier JAMGOTCHIAN

**OBJET : Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**23 MAI 2013**